

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 19 Juillet, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : CHARON Patrick, VYNCKIER Marc, VIALAY Sébastien, COLIN Christelle. Absents : GARNIER Gérard, FERRAND Christophe, MEUNIER Eric. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

CANTINE SCOLAIRE :

➤ COMPETENCE FACULTATIVE COMMUNALE

- a décidé, par 6 voix pour et 4 abstentions, la création et la mise en place d'un service municipal de restauration scolaire à compter du 04.09.2012 pour les élèves des écoles maternelle et primaire de Romenay (compétence facultative de la commune qui succède à l'association existante et qui n'est pas d'intérêt communautaire).

- autorise Mr le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ce service.

➤ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

- a décidé par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions la création d'une régie de recette pour le service municipal de restauration scolaire, à compter du 04.09.2012, pour l'encaissement du prix des repas.

- a décidé par 8 voix pour et 2 abstentions de retenir comme mode d'encaissement du prix des repas le paiement préalable par achat de tickets (achat de carnets de 10 tickets pour les réguliers et achat de tickets à l'unité pour les occasionnels).

- a désigné Mr Guillaume RENOUD en qualité de régisseur titulaire et Mr Jean-Claude PARNALAND en qualité de régisseur suppléant.

- charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de cette régie de recette.

➤ TARIFS DES REPAS

- a décidé de fixer les tarifs des repas à compter du 04.09.2012 comme suit :

- Tarif d'un repas pour les réguliers (tickets vendus par carnet de 10 unités) : 4.50 Euros
- Tarif d'un repas pour les occasionnels (ticket vendu à l'unité) : 5.00 Euros

ACCUEIL PERISCOLAIRE : SURVEILLANCE + ANIMATIONS PERISCOLAIRES

➤ COMPETENCE FACULTATIVE COMMUNALE

- a décidé la création et la mise en place d'un service municipal d'accueil périscolaire (compétence facultative communale) comprenant 2 sections :

- une section SURVEILLANCE (6 voix pour et 4 abstentions)
- une section ANIMATIONS PERISCOLAIRES (7 voix pour et 3 abstentions)

à compter du 04.09.2012 pour les élèves des écoles maternelle et primaire de Romenay dans les conditions suivantes : l'accueil sera assuré le matin de 7H30 à 8H50 et le soir de 16H30 à 18H30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire et se tiendra dans les locaux du restaurant scolaire et/ou sur le terrain multisports et/ou dans les diverses salles et bâtiments communaux.

- autorise Mr le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ce service.

➤ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

- a décidé par 7 voix pour et 3 abstentions la création d'une régie de recette pour le service municipal d'accueil périscolaire (surveillance et animations périscolaires) à compter du 04.09.2012 pour l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire.

-a décidé par 7 voix pour et 3 abstentions de retenir comme mode d'encaissement desdits droits le paiement préalable par achat de tickets (carnet de 10 unités ou achat à l'unité).

- a désigné Mr Guillaume RENOUD en qualité de régisseur titulaire et Mr Jean-Claude PARNALAND en qualité de régisseur suppléant.

- charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de cette régie de recette.

➤ TARIFS

- a décidé par 7 voix pour et 3 abstentions de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 04.09.2012 comme suit :

- Section Surveillance : 2 Euros par séance
- Section Animations Périscolaires : 2 Euros par séance

ACTIVITES ANIMATIONS SOCIALES GRATUITES (Mercredis en période scolaire + Vacances)

- a décidé par 8 voix pour et 2 abstentions la mise en place d'animations sociales gratuites (compétence facultative communale qui n'est pas d'intérêt communautaire) à destination des enfants de la commune, par le biais d'activités organisées les mercredis en périodes scolaires et durant les vacances scolaires.

- autorise Mr le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place desdites animations sociales.

ASSAINISSEMENT – VIABILISATION DU TERRAIN COMMUNAL AU LIEUDIT « LA VERCHERE » + EXTENSION DU RESEAU POUR CONNEXION AVEC L'EXISTANT : DEVIS DE LA SARL PETITJEAN – 71530 CRISSEY

- a validé, à l'unanimité, le devis de la SARL PETITJEAN – 71530 CRISSEY d'un montant de 2500.00 € HT soit 2990.00 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/023	+ 500 €
	C/6228	- 500 €

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2315 + 500 €	C/021 + 500 €

SECURISATION DE L'AGGLOMERATION LE LONG DE LA RD 975 – MACONNERIE : DEVIS DE L'ENTREPRISE SAONE & LOIRE PAYSAGE – 71500 LOUHANS

- a décidé à l'unanimité d'annuler, à la demande de l'entreprise, sa délibération n°2012-075 du 24.05.2012 validant le devis de la SARL COULON d'un montant de 8600.00 € HT.

- a validé à l'unanimité le devis de la SARL SAONE ET LOIRE PAYSAGE – 71500 LOUHANS d'un montant de 5035.00 € HT soit 6021.86 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

LOCATION A LA SARL APC (Mr AISSANI) : RENOUELEMENT DU BAIL (A COMPTER DU 01.09.2012)

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location à la SARL APC d'une partie du bâtiment communal situé « Rue Nouvelle » pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01.09.2012, selon les mêmes conditions.

- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir.

CIMETIERE COMMUNAL : PRIX DE VENTE DES CASES OCTO ET ECO (MODELES EN PLACE ACHETES EN 2000)

- a décidé à l'unanimité de fixer les tarifs des cases OCTO et ECO dans la partie colombarium comme suit :

- Case OCTO : 1200 € pièce (Montant auquel viendra s'ajouter le prix de la concession, soit 160 €)
- Case ECO : 250 € pièce (Montant auquel viendra s'ajouter le prix de la concession, soit 160 €)

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme ORTEGA Jocelyne pour sa propriété située au lieudit « Le Champ de la Croix » (Construction d'un garage).

- a donné par 9 voix pour et 1 abstention un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme CHARTON Christine pour une propriété située au lieudit « Les Nivres » et appartenant à Mr LEDUC Henri (Construction d'une maison d'habitation 116 m²).

SIGNALETIQUE BALADES VERTES : DEVIS COMPLEMENTAIRE DE LA SOCIETE PIC BOIS (RELAIS INFORMATIONS RANDONNEES)

-a validé à l'unanimité le devis complémentaire de la Société PIC BOIS – 01300 BREGNIER CORDON d'un montant de 658.87 € HT soit 788.01 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

ASSOCIATION GROUPEMENT BRESSE SUD : PROJET DE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE Guillaume RENOUD POUR DES ENTRAINEMENTS

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires.

- précise que dans l'affirmative, les frais de déplacement Guillaume RENOUD devront être pris en charge

- précise que dans l'affirmative, la mise à disposition ne pourra être programmée tous les mercredis après-midi de 14h à 16h30.

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'arrête préfectoral n°2012193-0006 du 11.07.2012 fixant les prescriptions complémentaires aux ENROBES BRESSANS

- du récépissé de la déclaration souscrite par les YEUX DE LA REVANCHE (M. et Mme Nicolas HERBIN) concernant l'exploitation d'un élevage de 10 chiens, rubrique : 2120-2 sur le territoire de la commune.

- de divers courriers et informations.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

